BC2G
Audit

443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

101 chemin de la cigale

30 900 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BC2G Audit
S.A.R.L au Capital de 1 000 €
RCS NIMES 820 715 233 00038
TVA intracommunautaire : FR46 820715233
NAF: 6920 Z

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de Montpellier – Nîmes

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

Association « loi 1901 »

101 chemin de la cigale

30900 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Ce rapport contient 19 pages

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association «Humanimes» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Fonds dédiés de l'annexe des comptes annuels concernant des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable des subventions reçues, tel que décrit dans le paragraphe « subventions reçues et fonds dédiés» de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 25 Novembre 2022

Pour la société BC2G AUDIT
Gaëlle GILLET LUGAGNE



Commissaire aux comptes

HUMANIMES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles							
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	20 872	2 408	18 465	5,35			
. Autres immobilisations corporelles	74 315	27 521	46 794	13,56	56 765	20,61	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres							
TOTAL (I)	***95 187***	***29 928***	***65 259***	18,91	***56 765***	20,61	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 000		3 000	0,87			
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres	46 208		46 208	13,39	10 757	3,90	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	230 323		230 323	66,74	207 965	75,49	
Charges constatées d'avance	311		311	0,09			
TOTAL (II)	***279 842***		***279 842***	81,09	***218 722***	79,39	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***375 029***	***29 928***	***345 100***	100,00	***275 487***	100,00	

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	152 117	44,08	87 332	31,70
Excédent ou déficit de l'exercice	-57 672	-16,70	64 786	23,52
Situation nette (sous total)	94 445	27,37	152 117	55,22
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	21 400	6,20		
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***115 845***	33,57	***152 117***	55,22
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	188 670	54,67	95 147	34,54
TOTAL (II)	***188 670***	54,67	***95 147***	34,54
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 277	7,90	25 926	9,41
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 508	2,18	2 296	0,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	5 800	1,68		
TOTAL (IV)	***40 585***	11,76	***28 223***	10,24
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**345 100**	100,00	***275 487***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compagnie Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens			68		-68	-100,00
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	20 940		14 630		6 310	43,13
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	310 406		298 096		12 310	4,13
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	7 983				7 983	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	11 805		29 678		-17 873	-60,21
Total des produits d'exploitation (I)	***351 134***		***342 472***		***8 662***	2,53
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	174 397		137 055		37 342	27,25
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 580		513		1 067	207,99
Salaires et traitements	115 123		31 422		83 701	266,38
Charges sociales	6 728		920		5 808	631,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 556		7 328		11 228	153,22
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	93 523		95 147		-1 624	-1,70
Autres charges	5				5	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***409 913***		***272 385***		***137 528***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-58 779***		***70 087***		***-128 866***	-183,86
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)						

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***-58 779***	***70 087***	***-128 866***	-183,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		0		
Sur opérations en capital	1 107		1 107	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***1 107***	***0***	***1 107***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		5 301	-5 301	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		***5 301***	***-5 301***	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***1 107***	***-5 301***	***6 408***	120,88
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	352 240	342 472	9 768	2,85
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	409 913	277 687	132 226	47,62
EXCEDENT OU DEFICIT	***-57 672***	***64 786***	***-122 458***	-189,01

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	10 984	
TOTAL	***10 984***	
CHARGES :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 984	
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	***10 984***	

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 09/11/2022

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 345 100,36 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 23 859,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/07/2022 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'association à mis en place des actions spécifiques en soutien aux victimes de la guerre en Ukraine. Cette guerre ne remet pas en cause la continuité de l'activité de l'association.

1.0.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

- L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement évolutive et volatile, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation a des impacts significatifs sur notre activité.
L'association à mis en place des actions spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire sur les années 2020 et 2021 (message audio, distribution de repas et de denrées alimentaires,&.). Des financements spécifiques à ces actions ont été obtenus par l'association.

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Agencements, aménagements	*de 06 à 10 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 5 ans*

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Contributions volontaires :

En application du règlement ANC N°2018-06, les contributions volontaires ont été comptabilisées. Elles s'élèvent à hauteur de 9192 €

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Le plan d'amortissement de plusieurs immobilisations a été modifié. Cette correction d'erreur a eu un impact de 1940 €sur les dotations de 2021 et de 1343 €de régularsation à l'ouverture de l'execrice.

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	*69 044*	*30 943*	*4 800*	*95 187*
TOTAL	*69 044*	*30 943*	*4 800*	*95 187*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels		*20 872*		*20 872*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	*17 679*	*1 240*		*18 920*
Matériel de transport	*49 175*		*4 800*	*44 375*
Matériel de bureau et informatique	*2 190*	*8 829*		*11 020*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	*69 044*	*30 942*	*4 800*	*95 187*
TOTAL GENERAL (I+II)	*69 044*	*30 942*	*4 800*	*95 187*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*3 000*	*3 000*	
Autres créances	*46 207*	*46 207*	
Charges constatées d'avance	*311*	*311*	
TOTAL	*49 518*	*49 518*	

Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes
BC2G AUDIT

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*43 051*
Autres produits à recevoir	*3 133*
TOTAL	*46 184*

Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*87 332*	*64 786*			*152 117*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*64 786*	*64 786*	*-57 672*		*-57 672*
Dont générosité du public					
Situation nette	*152 117*	*129 571*	*-57 672*		*94 445*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement			*21 400*		*21 400*
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*152 117*	*129 571*	*-36 272*		*115 845*
TOTAL dont générosité du public					

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Colos Apprenantes 2021	24 000,00
CLAS 2021	13 639,84
Humanimes terre 2021	17 629,70
Image et réussite 2021	6 148,10
Lien social 2021	14 718,84
Médiation 2021	17 386,74
total:	93 523,22

Quartiers été 2020	34 229,97
Médiation 2020	6 026,17
Lien social 2020	4 892,72
Colos Apprenantes hiver 2020	15 311,99
CLAS 2020	9 187,54
Quartier automne noël 2020	14 662,18
Quartier solidaire covid 2020	4 000,00
Quartier solidaire automne 2020	3 000,00
Humanimes terre 2020	3 836,54
total:	95 147,11

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public	*95 147*	*93 523*				*188 670*	
TOTAL	*95 147*	*93 523*				*188 670*	

Compagnie Commissaires aux Comptes BC2G AUDIT

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*27 277*	*27 277*		
Dettes fiscales & sociales	*7 508*	*7 508*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*5 800*	*5 800*		
TOTAL	*40 585*	*40 585*		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*12 650*
Dettes fiscales & sociales	*5 846*
Autres dettes	
TOTAL	*18 496*

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Traitement des conventions de financements :

Les subventions d'exploitation : Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :
- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur.
- Et/Ou une convention de financement a été signée entre les parties.

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut, prorata temporis.

Les subventions d'investissement : par analyse des dispositions de la convention de financement, ou à défaut, en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

- Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association : Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles alors que l'association n'a pas l'obligation de renouveler ces biens. Elles sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés. Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.
- Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association : Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

5.2 - Subventions d'investissements

Subvention d'investissement pour l'acquisition d'uen cuisine pour un montant de 12000 €

Subvention d'invetissement pour l'acquisition d'un véhicule pour 9600 €

Cabinet Commissaire aux Comptes BC2C AUDIT